

## Procès-verbal de Conseil municipal du 23 octobre 2023

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence d'Alain DE CHABANNES, Maire.

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, BURBAN Murielle, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickael, COLLIAS Marie-Thérèse, JOSSE Sandra, MELLIER Arnaud, GRU Alain, FUZEAU Nadine, NEVE PIQUET Géraldine.

Absents excusés : BRAUD Jérémy

Date de convocation : 17 octobre 2023

Madame COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Le conseil municipal débute par une minute de silence en mémoire de Angéline PEDRON

### **Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 08 aout 2023 Point station**

Point d'avancement depuis le dernier conseil municipal :

La SAUR a transmis à la mairie un devis pour la répartition des effluents entre les filtres plantés de roseaux et le bassin tampon. Le montant est de 40 573,20 € TTC, Le montant élevé de ce chiffrage réalisé dans des délais contraints a incité la commune à demander à la SAUR un détail de ces prix, détail que la SAUR n'a pas pu fournir compte tenu du plan de charge de son bureau d'études,

M. Le Maire a fait préciser que la commune n'est pas en mesure d'assumer une telle dépense.

### Relevé de décision

Le SATESE a proposé à la mairie un DCE succinct pour une mission de maîtrise d'œuvre afin d'accompagner la commune dans la mise en œuvre d'une solution temporaire de protection de la station d'épuration vis-à-vis des ECP. Les bureaux d'études ont été consultés sur la base des deux solutions envisagées lors de la réunion du 5 septembre et auront la possibilité de proposer toute autre solution qu'ils jugeront adaptée.

La DDTM attire l'attention sur le second étage de traitement, il faut absolument conserver ses performances épuratoires. Elle demande à la mairie de réaliser une rigole peu profonde dans l'esprit d'un caniveau CC qui éloignerait les effluents débordant des filtres 1 et les canaliserait vers la zone de dispersion avale. Les élus du conseil municipal sont sceptiques sur cette solution. Pour le moment il n'y a pas de pollution au cours d'eau. Mais l'augmentation de la pluviométrie risque de détériorer le fonctionnement de la station.

**502023**

**Validation choix entreprise Damien CALLENS pour étude et demande de subvention agence eau**

Vu la problématique au niveau de notre station d'épuration,

Vu la consultation lancée le 3 octobre pour la Mission de maîtrise d'œuvre pour l'alimentation provisoire des filtres plantés de roseaux de la station d'épuration de Bohal.

Considérant les offres des entreprises

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- Valider la proposition de Damien Callens Ingénieur Conseil (DCIC) pour un montant de 8750 € HT
- Solliciter l'agence de l'eau pour un financement de cette étude.

<b>512023</b>	<b>Modification des prix de la redevance assainissement</b>
---------------	---

Vu les travaux à engager sur la station d'épuration

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Déclarer que la part la part fixe annuelle qui est en 2023 de 98.05€ sera revalorisée selon le calcul ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024
- Déclarer que la part variable correspondant au prix du m2 d'assainissement collectif qui est en 2023 à 1.96 sera revalorisée à 2.16€ à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 et sera revalorisé selon le calcul ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024
- indexer annuellement la part fixe annuelle d'assainissement collectif, le prix du mètre cube sur la révision de prix SAUR à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024

**Prix révisé= Prix de base\*(0.10+0.1xFS2/FSD2o+0.8xICTREVHC/ICTREVHCo)**

FS2 : Frais et service divers (remplacement PSDB,C,T), valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2021 138.50

ICTREVHC: Indice coût horaire du travail révisé tous salariés Hors CICE , valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2021 132.17490  
(substitué avec coef 1.027 par ICTEV, valeur au 07/2021 128.70)

<b>522023</b>	<b>Longueur de voirie</b>
---------------	---------------------------

La commune doit déclarer les mètres linéaires de voirie afin d'obtenir une DGF ajustée en N+2.

A ce jour, il est possible d'intégrer à la voirie communale : la longueur du lotissement de Chabannes

Mètres linéaires à rajouter :

- 136 mètres linéaire

Mètres linéaires actuels déclarés : 17 127 mètres linéaires

Nouvelle longueur de voirie à prendre en compte : 17263 ml.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** le classement des voiries en section 22 dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

**DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

**AUTORISE** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

**PRECISE** que la nouvelle longueur de voirie communale à prendre en compte est de 17263 ml.

### Point sur les commissions

#### Actualité prix de l'Energie prévision 2024

Morbihan Energie a fait parvenir une simulation du surcoût du poste électricité basé sur les consommations électriques de 2022 et les nouveaux prix du marché d'électricité

Cette estimation porte sur un surcoût pour la commune de 16289.88€ (dont 14306€ supplémentaires pour la salle multifonctions).

Difficultés : sur la salle multifonctions pas de sous-compteur comprend les consommations de la salle MF garderie, cantine, salle des sports, et terrain de foot

Piste de réductions de consommations :

- ▶ Changer les heures de chauffe sur la salle multifonctions afin d'être en heure creuse électricité moins coûteuse que durant les heures pleines
- ▶ Changer le tarif des locations (ajout surcoût chauffage ou révision des prix)

Le conseil municipal étudiera lors du prochain conseil l'augmentation des prix des salles.

### **Commission scolaire :**

La commission s'est réunie le 5 octobre 2023 afin de faire le point sur la rentrée, le fonctionnement des services périscolaires et les relations avec l'école. Des effectifs compris entre 95 et 100 repas sont servis chaque jour. Les trajets entre la cantine et l'école sont désormais plus fluides mais reste chaotiques, les élèves ayant tendance à ne pas tenir le rang, à courir et se bousculer. Les enseignants traitent les conflits en classe et écoutent les enfants pour éviter un climat de tension en classe.

Les professeurs apprécient la restitution des incidents effectuée par les agents, notamment par Jessica. Néanmoins, il a été souligné un manque de personnel pour encadrer les enfants pendant le temps de cantine. La commune prend en considération la demande qui devra faire l'objet d'arbitrage financier.

Il a été demandé à la commune d'acquiescer une quarantaine de bavoirs pour les PS MS de la classe de Sandrine.

Une alerte incendie est à réaliser en cette fin d'année

La classe d'Isabelle et Stéphane vont préparer un chant pour la commémoration du 11 novembre.

### **Commission communication :**

La commission s'est réunie le 4 octobre pour organiser une réunion des nouveaux arrivants et des associations.

La prochaine réunion est programmée le 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 19h00 à la salle multifonctions.

Le conseil municipal valide l'achat de 200 porte-clés en bois avec le logo de la commune auprès de la société « engravan » basé sur BOHAL au prix de 2€ pièce soit 200€ TTC, afin de les distribuer aux nouveaux arrivants.

La prochaine commission se réunira le 14 novembre à 18h30 en mairie pour étudier les demandes de subventions des associations, organiser la réunion des nouveaux arrivants, commencer à préparer le bulletin municipal...

### **Commissions intercommunales**

#### **Commission économique**

Le travail sur le dossier de la zone d'activité de Bel Orient est en cours.

#### **CLECT**

2 sujets : la rétrocession de la piscine de SERENT à la commune de Sérent et la rétrocession de l'étang de SAINT MALO DE BEIGNON à la commune de St Malo de Beignon

### **Conseil communautaire**

La répartition de la charge financière par commune a été votée par commune pour l'étude préalable à l'assainissement

- Ordures ménagères : un marché public pour l'acquisition de colonnes enterrées a été lancé, M. MELLIER fait remonter que les habitants sont déçus que certains villages n'aient pas de colonnes notamment Rofo et qu'il faille traverser le rond-point.

### **Commission sociale :**

Signature du contrat local de santé

### **Commission mobilité :**

Les navettes entre les communes et Malestroit sont peu mobilisées à part le samedi et durant les vacances, la ligne Plélan - Redon fonctionne bien. Problème sur les arrêts de Sérent et St Guyomard : les navettes vont peut-être être repensées afin de répondre à ces problématiques.

L'arrêt de Bohal semble dangereux, la région et le département ont été avertis et des aménagements sont à l'étude pour sécuriser les déplacements.

Location vélo électrique

### **CCAS :**

Le repas des aînés s'est déroulé le 22 octobre 2023, dans une excellente ambiance.

### **Point divers :**

- Commémoration du 11 novembre à 11h00
- Prochains conseils municipaux Le jeudi 30 novembre 2023 à 19h30
- Faire le point sur la sortie d'assainissement sur la rue du Patis de la Fontaine qui va présenter un risque de plaque de gel cet hiver, le SPANC va être contacté.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

## Délibérations du conseil municipal du 23 octobre 2023

502023 Validation choix entreprise Damien CALLENS pour étude et demande de subvention agence eau.....	62
512023 Modification des prix de la redevance assainissement .....	63
522023 Longueur de voirie.....	64
<i>signatures</i> .....	65

### Signatures

DE CHABANNES Alain,

BUSSON David,

LE LUEL Rémy,

BURBAN Murielle,

ISSERT Cécile,

LE BRETON Bernard,

RENAUD Mickael,

COLLIAS Marie-Thérèse,

JOSSE Sandra,

-MELLIER Arnaud,

GRU Alain,

FUZEAU Nadine,

BRAUD Jérémy,

NEVE PIQUET Géraldine,